



FEDERATION DE LA SOMME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

ASSOCIATION AGREEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE L141-1 CE
A CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE (LOI DU 12 JUILLET 1941) EN DATE DU 16 AOUT 1978.

Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de la Somme

L'Omignon



- PDPG80 -

Avec la participation financière de :





Préface au Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de la Somme

Le département de la Somme compte approximativement 6000 hectares de plans d'eau inféodés à environ 900 km de cours d'eau qui drainent essentiellement le bassin versant de la Somme.

Riche d'un potentiel piscicole à forte valeur patrimoniale, ce fleuve, en raison de ses eaux poissonneuses aisément accessibles fut, dès le Moyen-âge, source de nourritures pour les populations riveraines : anguilles, brochets, saumons, perches, carpes...

A la pêche professionnelle et de subsistance qui occupait jadis l'essentiel de l'espace du fleuve, s'est substituée au fil des ans une pêche de loisir s'affirmant comme facteur de l'économie locale.

Ce patrimoine se trouve aujourd'hui fortement menacé par la dégradation historique de la morphologie des rivières et des divers habitats aquatiques.

Les travaux engagés en 2001 afin d'atténuer les effets des inondations ont renforcé la pression anthropique sur le milieu.

L'évolution des activités humaines participe également à l'envasement des cours d'eau. Les pollutions historiques (PCB), altérant la qualité des poissons, mettent en péril les activités touristiques de pêche de loisir.

Des solutions existent : la Directive Cadre sur L'Eau (DCE) consolide la portée des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) avec, pour objectif, la restauration des milieux aquatiques à l'horizon 2015.

C'est dans ce cadre que la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique a mis en place le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de la Somme (PDPG 80). Je tiens à souligner la qualité du travail réalisé par la Fédération : elle a été la cheville ouvrière du comité de pilotage chargé de l'élaboration de ce plan.

Celui-ci, adossé à un diagnostic basé sur l'observation de contextes piscicoles à salmonidae (*truite fario*) et à eso-cyprinidae (*brochet*), vise à évaluer l'état fonctionnel des cours d'eau, tant sur le plan des frayères et nurseries que des nourriceries.

Il préconise des aménagements afin d'améliorer la qualité hydro morphologique des cours d'eau avec notamment la restauration de la dynamique fluviale et de la continuité écologique, soit par la renaturation de tronçons de rivière, soit par l'édification de passes à poissons.

La Fédération expose également les modalités de gestion patrimoniale nécessaires à la reconquête des milieux aquatiques.

C'est à ce prix que l'on pourra, dans une volonté de développement durable, léguer aux générations futures un patrimoine fluvial restauré, propice aux activités halieutiques et touristiques.

Le Préfet,


Henri-Michel COMET

INTRODUCTION

Suite à l'adoption de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE n°2000/60/CE du 23 octobre 2000), les milieux aquatiques français font l'objet d'un intérêt tout particulier. Cette directive vise en effet l'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux.

Bien que dans un état quelconque de moyen à mauvais, le réseau hydrographique du département de la Somme possède un très fort potentiel. L'identité culturelle développée autour du loisir pêche, le reflète. Cependant, l'économie s'étant construite autour de l'industrie et de l'agriculture ; elle est, depuis l'ère de l'industrie lourde et des exploitations intensives, pour partie, cause de fortes dégradations des milieux. La diminution de la diversité et de la quantité des espèces pêchées en témoigne.

Les pêcheurs, usagers et gestionnaires des milieux, en ont conscience. S'étant contentés dans un premier temps des rempoissonnements pour pratiquer leur loisir, ils désirent aujourd'hui des sites naturels produisant eux-mêmes les poissons dits « sauvages ».

Par le biais non seulement du diagnostic, mais aussi des programmes d'actions de restauration du milieu aquatique proposés, le Plan Départemental pour la Protection du milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de la Somme (PDPG 80) accompagne les pêcheurs dans la définition des opérations qu'ils souhaitent entreprendre pour améliorer les milieux.

Les pêcheurs ne pouvant parvenir seuls à réaliser toutes ces actions, le PDPG 80 est également un outil de communication dont les conclusions sont portées auprès de l'ensemble des acteurs de l'eau avec lesquels il est nécessaire de construire pour atteindre le « bon état » DCE n°2000/60/CE.

Le PDPG 80 est décliné en plusieurs documents :

Une version technique : 480 pages

Une version synthétique : 198 pages

Une version adaptée pour chacun des 18 contextes de gestion

Tous ces documents sont disponibles en téléchargement libre sur internet.

Réalisé sous la Présidence de Marc DARRAS par :

Camille RIVIERE

Ingénieur agronome spécialisé en halieutique et environnement

FDAAPPMA de la Somme

Septembre 2008

Adapté sous la Présidence de Guy LACHEREZ par :

Maryline VERNET

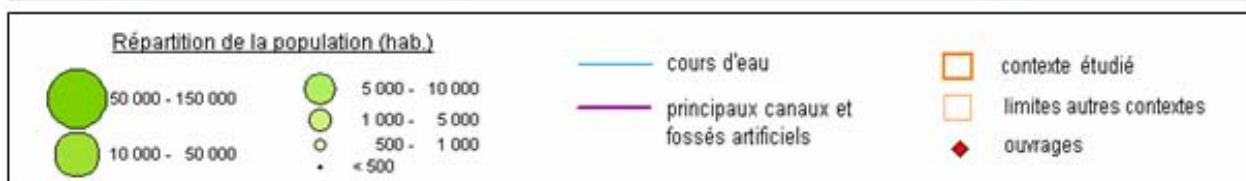
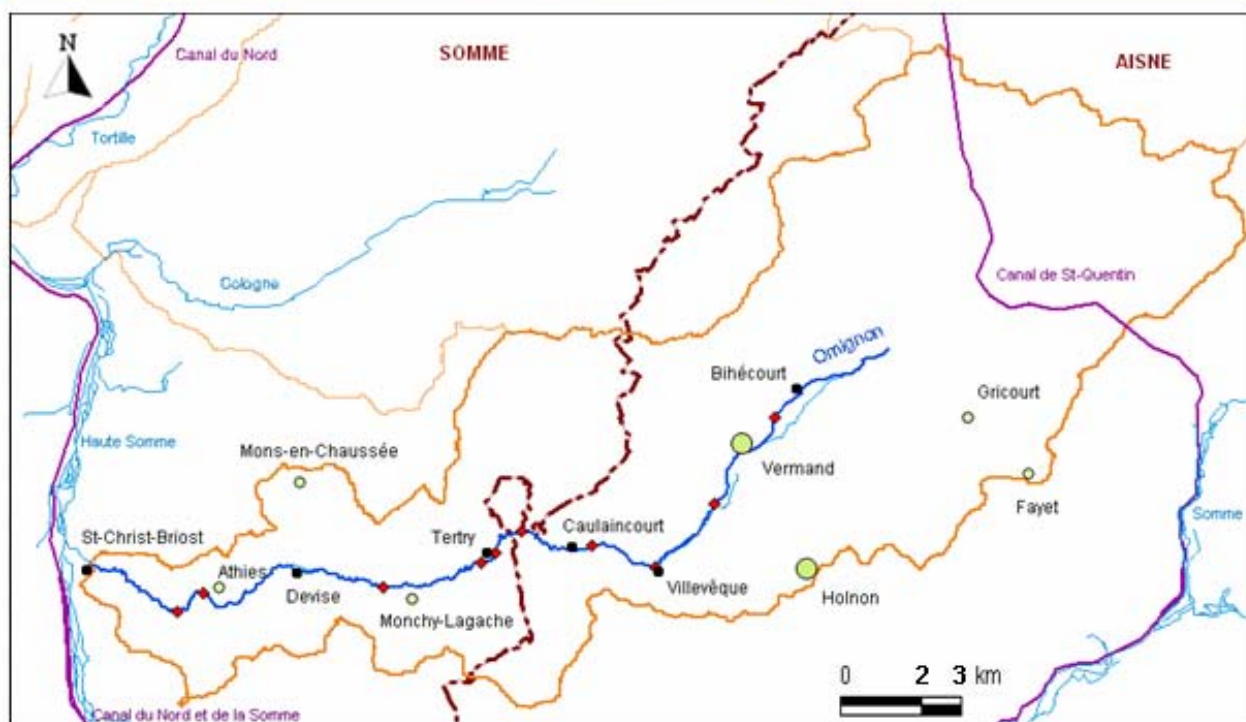
Chargée de mission milieu aquatique

FDAAPPMA de la Somme

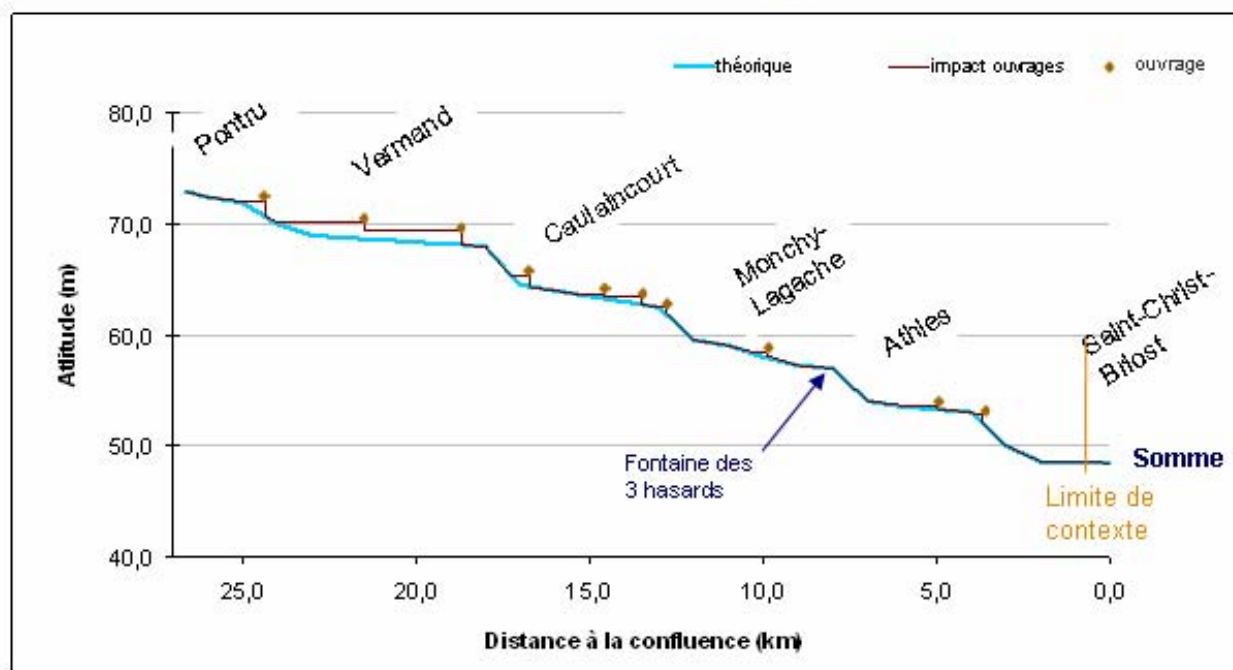
Juin 2009 - Utilisation réglementée - Droits réservés - Nous consulter avant toute utilisation.



I – Situation générale



II – Profils en long



III- Données générales

Limites contexte	Amont	Sources (Pontru, Aisne)		
	Aval	« Pont de la Planée », D88 (St-Christ-Briost)		
	Affluents	Tous		
Longueur	Cours principal	31 km (dont 4.5 km de bras doubles dans l'Aisne)		
	Affluents principaux	Fontaine des 3 hasards : 0.9 km (<i>Omignon, RD, 80</i>) 2 sources de quelques centaines de mètres.		
Surface en eau	Cours principal	18.8 ha		
	Affluents	0.2 ha		
Surface du bassin versant		188 km ²		
Débit	Etiage (QMNA₅)	0.325 m ³ /s (Saint-Christ-Briost, BRGM, 1962-1975)		
	Moyen annuel	1.05 m ³ /s (Saint-Christ-Briost, BRGM, 1962-1975)		
Pente moyenne (cours principal)	Naturelle	Altitude amont	73 m	
		Altitude aval	49 m	
		0.94 ‰		
	Réelle, après impact ouvrages	Nombre ouvrages	10	
		Hauteur cumulée	7.6m (mini : 0.3m ; maxi : 1.4m)	
			0.65 ‰	
Réduction	31 %			
Géologie	Plateau riche en limons reposant sur le Crétacé supérieur ; présence localement de quelques buttes sableuses, issues des formations du Tertiaire (bois d'Holnon). En fond de vallée, la roche mère est issue du Santonien (craie blanche à rares silex).			
Statut foncier	Privé			
Police de l'eau	DDAF			
Police de la pêche	DDAF			
Urbanisme	Lit majeur	Vermand, Caulaincourt, Tertry, Monchy-Lagache, Devise, Athies, Ennemain		
	Ailleurs sur BV	Holnon, Gricourt, Fayet, Mons-en-Chaussée		

Industrie	Aucune <u>Piscicultures</u> : Bihécourt (ND), St-Christ-Briost (20T)	
Agriculture	Région des plateaux du Santerre et du Vermandois (quasi absence de haies et de bois). SAU ≈ 85% territoire Exploitations de grandes tailles, orientées majoritairement sur les grandes cultures (céréales, pomme de terre, betterave et légumes de plein champ pour les principales). Tendances sur 20 ans : Très forte augmentation de la surface irriguée ; chute de la surface en prairies permanentes, déjà faible : chute de la part de l'élevage (excepté pour les volailles de chair). A noter une activité intense de populiculture en fond de vallée.	
Protections, Inventaires, SAGE	Natura 2000	-
	ZNIEFF I-II	n°0055.0000 « Bois d'Holnon » n°0041.0000 « Etangs de Vermand » n°0459.0000 « Marais de Caulaincourt » n°0437.0000 « Moyenne vallée de la Somme de Briost à Voyennes »
	Réserve naturelle	-
	Arrêté de biotope	-
	Site inscrit/classé	SC5 « Parc du château » (Caulaincourt)
	SAGE	Instruction en cours de finalisation (SAGE Haute Somme)
	Tronçon(s) SDVP	Somme OMIGNON 1 et 2
Carte IGN utilisée	CartoExplorer® Somme Est : 2508 O et E (1991), 2509 O et E (1987)	

IV- Peuplement

Domaine	Salmonicole
Espèce repère	Truite fario
Etat fonctionnel	Dégradé
Peuplement actuel	VAN, GAR, CHE, GOU, BRE, BRO, LOT, PER, CHA, ROT, (LOF), (TAN), <i>ANG</i>
Peuplement potentiel	LOF, TRF, VAI, CHA, LPP, GOU, CHE, LOT, VAN, BAR, PER, <i>grands migrateurs (ANG, LPR, TRM...)</i>

V- Gestion et halieutisme

Classement	Piscicole	2 nd e catégorie (Aisne) puis 1 ^{ère} catégorie (Somme)		
	Migrateurs	-		
Gestionnaires	AAPPMA	-	-	-
	Sociétés de pêche non agréées	-		-
	« Riverains »	Association syndicale autorisée de la rivière Omignon (Somme), → ARHS Association de gestion de l'Omignon (Aisne)		~190 propriétaires riverains peu propriétaires riverains
Déversements (AAPPMA et FDPMA)	Œufs truite	-		
	Truitelles fario	-		
	Truites fario	-		
	Truites arc-en-ciel	-		
	Autres	-		

VI- Facteurs de perturbation

FACTEURS		ETAT FONCTIONNEL	R	E	C
Famille	Nature	Effets	TRF D	TRF D	TRF D
L'OMIGNON					
M	Substrat géologique : craie	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilité au concrétionnement calcaire (minéral et biologique) 	x		
A	Ouvrages, concentrés sur l'amont (10 dont 5 dans l'Aisne, comprenant les 4 plus élevés)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en bief Elévation ligne d'eau Ralentissement de l'écoulement → diminution des capacités d'autocurage et d'autoépuration 	x	x	(x)
		<ul style="list-style-type: none"> Obstacle à la libre circulation 	x	(x)	(x)

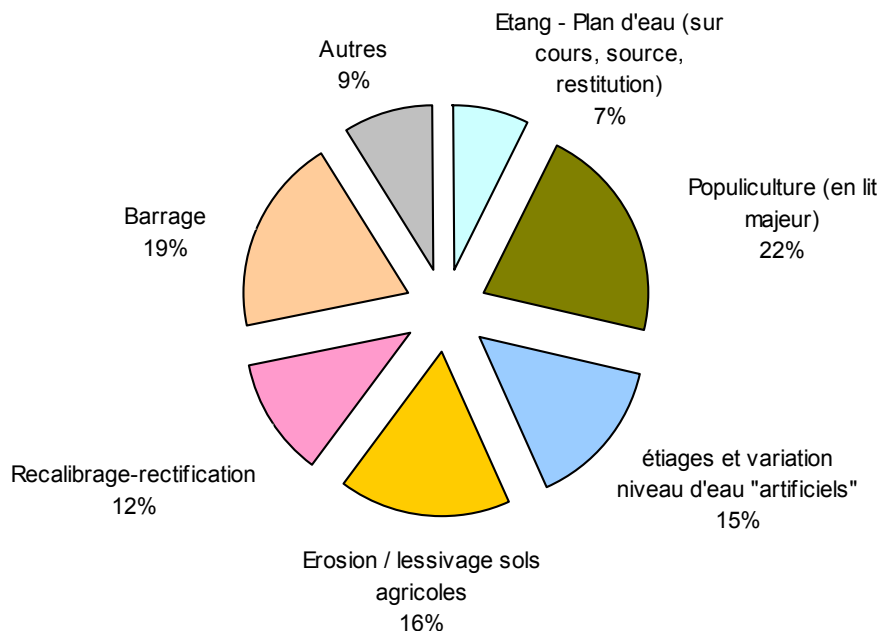
Travaux hydrauliques liés à l'entretien : recalibrage, rectification et curages réguliers avec bourrelets de curage en berge (secteur aval)	<ul style="list-style-type: none"> • Homogénéisation des habitats • Elargissement du lit, accentuation de l'étiage estival et de l'eutrophisation ; accentuation de la sédimentation • Déconnexion lit mineur/lit majeur, altération de la capacité d'autoépuration, accentuation de l'effet des crues • Altération, voire déconnexion ripisylve, perte habitats (abris sous berge) • Si fort, déstabilisation du lit mineur (extraction de la granulométrie) 	(x)	x	x
Travaux hydrauliques liés aux étangs (dont pisciculture) et à la populiculture : dérivation du cours, création de bras multiples (secteur amont)	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoulement hydraulique non naturel • Perte de pente, colmatage des fonds (MES) • Cours en dehors lit mineur : substrat absent, enfouissement du lit • Homogénéisation des habitats 	x	x	x
Erosion des sols agricoles et pollutions diffuses associées (phytosanitaires seqEau 2003 mauvais en aval de Vermand, eaux souterraines)	<ul style="list-style-type: none"> • Colmatage des substrats (MES) • Toxicité (phytosanitaires) • Eutrophisation (N, P) 	x	x	x
Peupleraies en fond de vallée (près de la moitié du lit majeur, zones de rivière « tunnel »)	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du régime hydraulique de la rivière : déconnexion lit mineur lit majeur, perte des rôles tampon et épurateur des zones humides • Colmatage des fonds (feuilles et ruissellement) • Déstabilisation berges, perte abris 	x	x	x
Plans d'eau en communication (très grande taille sur l'amont, nombreux sur l'aval)	<ul style="list-style-type: none"> • Réchauffement des eaux • Apport de MES, MO, peu O₂ • Apport d'espèces indésirables • Difficulté pour remettre le cours d'eau dans son lit d'origine (plans d'eau en lit mineur) 	x	x	x
Drainage artificiel du lit majeur, lié à la gestion des peupleraies et étangs	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert plus rapide et plus efficace des polluants issus du ruissellement du bassin versant • Concrétions calcaires • Altération du pouvoir tampon (crues, étiages, flux polluants) du lit majeur 	x	x	x

	Prélèvements d'eau (irrigation, plans d'eau, pisciculture) – variation artificielle des niveaux d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes en habitats : habitats non durables, décalés des cycles naturels • Baisse des débits donc du taux de dilution dans les portions précédant la restitution • Réchauffement des eaux 	x	x	x
	Ruissellement urbain et rejets « pluviaux » (tous les villages et ponts)	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution par hydrocarbures, métaux... • Colmatage des fonds et végétaux aquatiques 	x	x	(x)
P	Rejets domestiques directs au niveau des petites communes (villages non raccordés à une STEP, dont Tertry et Monchy-Lagache)	<ul style="list-style-type: none"> • Eutrophisation (P) • Dégradation de la qualité de l'eau (MO) • Colmatage des fonds (fines) 	x	x	x

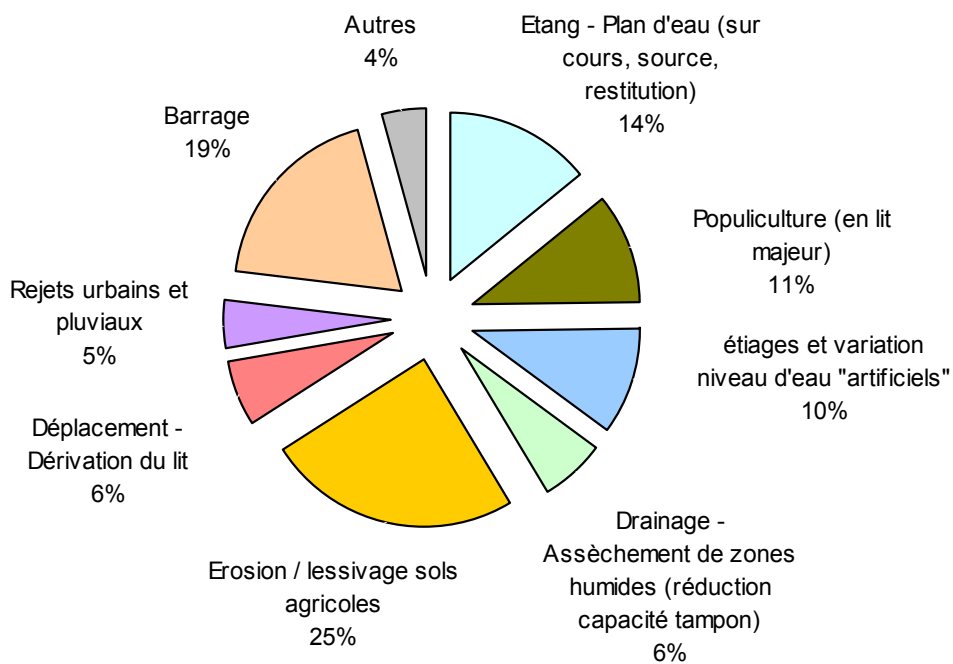
VII- Impacts des facteurs limitants		
FACTEURS LIMITANTS	IMPACTS RELATIFS	
	Déficit capacité d'accueil (%TRFa)	Déficit capacité de production (%TRFa)
Erosion/lessivage des sols agricoles (ruissellement, toxicité) et prélèvement d'eau	17.5%	23%
Emprise urbaine (rejets domestiques, dysfonctionnement STEP)	3.5%	4.5%
Populiculture	18.5%	11.5%
Travaux hydrauliques (entretien et création d'étangs)	11.5%	7.5%
Plans d'eau (dont piscicultures)	16.5%	21%
Ouvrages	16%	16.5%
Total perte (%TRFa)	83.5%	84%

PRINCIPAUX FACTEURS LIMITANTS

Facteurs limitant la capacité d'accueil



Facteurs limitant la capacité de production



VIII- Diagnostic et SET (TRFa)	
Capacité d'accueil potentielle	9301
Capacité d'accueil actuelle	1271
Capacité de production potentielle	8253
Capacité de production actuelle	1324
Situation potentielle	8253
Situation actuelle	1271
Fonctionnalité du contexte	15%
Perte de fonctionnalité du contexte	85%
SET	1651

Les habitats d'accueil et de production sont limitants de manière quasi égale.
Il est donc nécessaire de travailler à leur restauration conjointe pour obtenir des résultats.

IX – Modules d'Actions Cohérentes

OBJECTIFS ET ACTIONS POSSIBLES

THEME A : RESTAURATION DES HABITATS IMPACTES PAR LES OUVRAGES SANS USAGE ECONOMIQUE ET RETABLISSEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION

Action	Ouverture/arasement/dérasement des ouvrages
Objectifs	<p>Permet de restaurer la dynamique hydraulique et donc de limiter la sédimentation des fines, soit le colmatage du lit mineur. Permet d'abaisser la ligne d'eau en amont des ouvrages, soit de désennoyer des frayères. Permet de rétablir la libre circulation piscicole, soit d'optimiser le potentiel du contexte, l'ensemble des généiteurs ayant accès à l'ensemble des frayères disponibles.</p>
Détails	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du principe de « continuité écologique » pour les ouvrages sans usage. <p>Réfléchir aux aménagements possibles avec pour objectifs le rétablissement de l'hydrographie naturelle et la libre circulation.</p> <p>*Révision des droits d'eau pour les ouvrages n'ayant plus d'utilité.</p> <p>*Diminuer au maximum l'emprise de l'ouvrage sur le cours d'eau : Suppression ou diminution des seuils, mise en place de contrats d'ouverture permanente avec les propriétaires, en fonction des contraintes locales et du type d'ouvrage.</p> <p>*Stabilisation des berges par technique végétale, si nécessaire, du fait de la reprise d'érosion suite à l'abaissement de la ligne d'eau.</p> <p><i>NB : la majeure partie des ouvrages, ainsi que les ouvrages les plus pénalisants, se situent en amont, dans le département de l'Aisne.</i></p>
	<h4 style="text-align: center;">Création/Restauration de frayères</h4>
	<p>Permet de rendre fonctionnels des radiers qui ne le sont plus du fait d'un colmatage du substrat, suite à la modification de l'écoulement engendrée par la présence d'ouvrages. Dans un souci d'efficacité, seuls les linéaires désennoyés suite à un effacement total ou partiel des ouvrages sont concernés par cette action.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scarification des zones de concrétionnement calcaire. Ce type d'opération n'est pas toujours bénéfique, à ne réaliser qu'en cas d'unique recours permettant la reconquête de frayères et y associer un suivi fin sur l'ensemble des zones favorables à la reproduction environnantes (scarifiées ou non). • Décolmatage par nettoyage manuel des zones de radier retrouvées et couvertes de fines. • Recharge granulométrique des zones désennoyées et ne présentant plus de substrat approprié (conséquence de lourds travaux hydrauliques en lit mineur) <p><i>NB : les zones ayant subi des travaux lourds se situent principalement dans le département de la Somme en amont des ouvrages.</i></p>

	Equipement des ouvrages à usage économique (piscicultures)			
	<p>Permet de rétablir la libre circulation piscicole, soit d'optimiser le potentiel du contexte, l'ensemble des géniteurs ayant accès à l'ensemble des frayères disponibles. Ne permet pas la restauration d'habitats.</p> <p>• Application du principe de « continuité écologique » notamment lors du renouvellement des droits d'eau, en exigeant la mise en place de passes à poissons, en tant que mesure correctrice. Pour les piscicultures, ces renouvellements relativement récents comportent l'obligation de mise en place de passes à poissons. Les délais ont expiré depuis quelques années. Veiller à l'application des arrêtés, par le biais politique, voire légal si nécessaire.</p> <p><i>NB : concerne 1 ouvrage, lié à la pisciculture de Bihécourt.</i></p>			
Efficacité		Population	Fonctionnalité	Etat
	Situation actuelle	1271 TRFa	15 %	Dégradé
	Situation prévue	2069 TRFa	25 %	Perturbé

THEME B : RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU
LUTTE CONTRE LE COLMATAGE MINERAL ET ORGANIQUE DES FONDS

	Lutte contre l'érosion des sols agricoles, le ruissellement et les pollutions diffuses d'origine agricole			
	<p>Permet d'une part de limiter les intrants et l'érosion. D'autre part, les barrières physiques permettent entre autres, l'accumulation de l'eau, ce qui favorise son infiltration et diminue le ruissellement.</p> <p>• Adapter les techniques culturales (couverture des sols en hiver, suivi d'une déstructuration mécanique ; orientation vers l'agriculture intégrée...)</p> <p>• Mise en place de barrières physiques sur le bassin versant (haies, talus et/ou fascines, avec une priorité pour les bords de coteaux et les vallées sèches et les zones de connexion avec le réseau routier lorsque ce dernier représente un axe prioritaire d'écoulement)</p> <p>• Favoriser l'implantation et le maintien de prairies en fond de vallée.</p> <p>De manière globale, travailler en priorité sur les axes d'écoulement prioritaire et les zones de forte pente.</p>			
	Diminution de la pollution domestique et urbaine/industrielle diffuse			
	<p>Permet de limiter le colmatage des fonds par des apports de MES et matières organiques, de lutter contre le phénomène d'eutrophisation (dû au nitrate et au phosphate) et d'éviter des pics de pollution lors d'orages, du fait de la saturation de la station d'épuration.</p> <p>• Mise aux normes de certaines stations d'épuration (dont industrielles ou acceptant des rejets industriels), avec une réflexion sur des bassins d'orage pour les réseaux unitaires et sur le dimensionnement lors du traitement d'effluents industriels.</p> <p>• Etude du réseau dans le cas d'un assainissement collectif existant, notamment du point de vue du taux de raccordement et du « bon usage » du pluvial.</p>			

- Alternative mécanique au désherbage chimique en bord de route, le long des fossés, bouches d'égout et toute autre structure drainante.
- Mise en place d'un système d'épuration pour les communes non raccordées (individuel ou collectif selon les cas)
- Contrôle de la qualité des systèmes d'épuration individuels existant
- Contrôle des rejets autorisés

NB : 1 station (Vermand), apparemment sous-dimensionnée, est sujette à des pollutions chroniques. Raccordement médiocre des petits villages (Tertry et Monchy notamment). Pisciculture à Bihécourt et étangs de grossissement à Caulaincourt.

Limitation du transfert des MES et pollutions diffuses en restaurant/conservant une zone tampon en fond de vallée

Dans les zones agricoles :

Permet le piégeage d'une partie des MES, nutriments et phytosanitaires présents dans les eaux de ruissellement.

Permet d'éviter tout rejet d'élevage (fumier, lisier, eaux de rinçage, lait...) et les pollutions ponctuelles, voire chroniques (accumulation de matière organique par exemple) qui y sont liées.

Permet au fond de vallée d'être fonctionnel en jouant un rôle tampon ; limite l'érosion des berges liée au piétinement, ce qui permet un développement de la ripisylve, soit une augmentation de la capacité d'accueil.

Dans les zones urbaines :

Limite le ruissellement urbain et l'apport des pollutions diffuses associées. Permet le piégeage des MES et nutriments encore présents.

Dans les zones humides :

Permet de rendre le fond de vallée fonctionnel, en lui rendant son « rôle tampon » (piégeage des MES, transformation des nutriments, stockage de l'eau ...).

Dans les zones agricoles :

- Mise en place de bandes enherbées non cultivées le long des cours d'eau (contrôler la bonne application de la PAC ; favoriser la création de bandes enherbées sur les zones restantes ; ne pas cultiver la zone, y compris pour la production d'agrocarburants).
- Maîtrise des effluents d'élevage et des rejets des produits d'élevage (mise en conformité des bâtiments, sensibilisation des agriculteurs aux conséquences des divers rejets)
- Favoriser l'implantation et maintenir les prairies en fond de vallée. Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs dans les prairies pâturées.

NB : les prairies pâturées sont anecdotiques en bord de cours d'eau.

Dans les zones urbaines :

- Limiter l'imperméabilisation des sols. Limiter les rejets directs des eaux domestiques et pluviales. Des zones tampons filtrantes (type « roselière ») peuvent être créées entre le rejet et le cours d'eau.

Dans les zones humides :

- Limiter la création de peupleraies en fond de vallée et du réseau de drains associé. Inciter à une reconversion de la zone (autre usage ou plantation d'une autre essence).

NB : les peupleraies drainées occupent une grande partie du lit majeur de l'Omignon qui se retrouve « corsetée dans un tunnel ».

- Ne pas créer de plans d'eau en fond de vallée. Mise en place de lits filtrants sur l'exutoire des plus gros d'entre eux.

NB : Plans d'eau aux surfaces très importantes dans l'Aisne, servant entre autre à l'élevage piscicole. Les rejets conséquents sont donc impactants.

Nombreux petits plans d'eau dans la Somme.

Favoriser l'évacuation des MES

Permet de restaurer la dynamique fluviale et donc de faciliter le transport sédimentaire et d'améliorer l'oxygénation du cours d'eau. La capacité épuratrice du cours d'eau se trouve alors renforcée et les zones de production (radiers) fonctionnelles.

- Ne pas modifier le profil naturel du cours d'eau lors d'opérations d'entretien courant. Le cas échéant, diversifier les faciès d'écoulement, lutter contre la surlargeur (épis, peignes...)
- Nettoyage manuel des frayères
- Ne pas faucarder à blanc. Lorsqu'une opération de faucardage est nécessaire, travailler sur un chenal central représentant généralement un tiers de la largeur du lit.

NB : sur les 10 km amont, la mise en place de l'ensemble cette action est limitée du fait de l'effet bief des ouvrages présents sur les cours d'eau.

		Population	Fonctionnalité	Etat
Efficacité	Situation actuelle	1271 TRFa	15 %	Dégradé
	Situation prévue	3367 TRFa	41 %	Perturbé

THEME C : RESTAURATION PHYSIQUE DES HABITATS D'ACCUEIL ET DES FRAYERES

Restauration de la ripisylve, soit des abris sous-berge

- Arasement des merlons et diguettes sur les cours d'eau, lorsque le lit majeur n'est pas urbanisé.

Permet de reconnecter la ripisylve au cours d'eau. La berge sera donc stabilisée par les racines et le sous-berge se créera. Permet aussi la reconnexion lit mineur lit majeur, soit le rétablissement de la fonctionnalité du fond de vallée (zone tampon). Attention, dans le cas où le lit mineur est recalibré (incision et/ou surlargeur), un travail complémentaire dans le dit-« lit mineur » est nécessaire, pour permettre de restaurer un lit d'étiage, un lit mineur et un lit majeur.

- Retrait des peupliers sur berge (arbres « isolés » ou première(s) ligne(s) d'une peupleraie). Recherche d'une ripisylve équilibrée par la suite (3 strates : herbacée, arbustive, arborée)

Permet l'implantation d'essences adéquates (aulne, saule, frêne, sureau, noisetier, ...) en bord de berge, avec un système racinaire stabilisant, permettant la création de sous-berges et l'apport de nourriture.

- Reverdissement des berges, après restauration du profil transversal si nécessaire
Permet de reprofiler les berges si un aménagement les a rendues trop hautes, trop pentues et d'accélérer la reprise de la végétation en berge, notamment dans les endroits les plus déboisés.
- Aménagement des berges anthropisées par des techniques végétales adaptées dans les zones le nécessitant.
Permet de diminuer l'anthropisation des berges et de ne pas ôter toute source de nourriture et tout abri en zone urbaine.
- Enlèvement des protections de berges inadaptées (dont techniques végétales).
Permet une reconnexion de la ripisylve, ainsi que la reconquête d'un espace de liberté nécessaire au bon fonctionnement du cours d'eau.
- Lutte contre le piétinement (bovin, équin) par pose de clôtures à 2.5m du bord minimum et mise en place d'abreuvoirs.
Permet le développement naturel de la ripisylve.

NB : la ripisylve de l'Omignon est souvent présente, mais soit inadaptée (peupleraies), soit déconnectée (merlons ou surcreusements). Néanmoins, sur l'amont des zones nues existent. Les zones de berges anthropisées sont rares, il s'agit plutôt de traversées de jardins où des techniques de restauration légères conviennent le plus souvent.

- Eviter les variations d'eau fréquentes.
Permet d'éviter une érosion anormale de la berge qui compromettrait sa stabilité et donc le développement de la ripisylve et la création de sous-berges.

NB : des variations d'eau importantes sont observées sur l'Omignon, notamment en aval de Caulaincourt.

Restauration de l'habitat de « pleine eau »

Permet une diversification des habitats, source non seulement de biodiversité, mais aussi d'une diminution des compétitions inter et intra-spécifiques.

- Conserver des débris ligneux de différents calibres dans le lit mineur.
- Ne faucarder qu'en cas de nécessité, en proscrivant tout faucardage à blanc.
- Favoriser la diversité granulométrique.
- Adapter l'entretien courant à ces prescriptions.

Restauration de frayères

Permet de rendre fonctionnels, par le décolmatage ou la renaturation, des radiers qui ne le sont plus actuellement suite à des perturbations liées à des travaux hydrauliques (recalibrage, reprofilage).

- Scarification des zones de radiers sujettes au concrétionnement calcaire. Ce type d'opération n'est pas toujours bénéfique, à ne réaliser qu'en cas d'unique recours permettant la reconquête de frayères et y associer un suivi fin sur l'ensemble des zones favorables à la reproduction environnantes (scarifiées ou non).
- Nettoyage manuel des frayères
- Création de frayères par recharge granulométrique dans les zones où l'écoulement le permet (afin d'éviter un colmatage des frayères)

Restauration de la dynamique fluviale

Permet de restaurer la dynamique fluviale et donc de faciliter le transport sédimentaire, soit l'auto-curage. Les fonds sont décolmatés, l'oxygénation du cours d'eau améliorée et de la diversité d'écoulements découle la formation et la fonctionnalité de divers habitats.

- Ne pas modifier le profil naturel du cours d'eau lors d'opérations d'entretien courant. Le cas échéant, diversifier les faciès d'écoulement, lutter contre la surlargeur (épis, peignes...)

Ne pas faucarder à blanc. Lorsqu'une opération de faucardage est nécessaire, travailler sur un chenal central représentant généralement un tiers de la largeur du lit.

NB : l'Omignon est très touché par la rectification. L'occupation des sols n'étant pas limitante (nombreuses zones sans habitation en lit majeur, à vocation de production de bois), il y a une possibilité de réel travail à la renaturation, voire récréation dans le cas de contraintes fortes sur l'ancien lit mineur. Cette réflexion doit se mener en concertation avec les propriétaires riverains.

- Garantir un débit minimal dans la totalité du cours permanent, notamment en période d'étiage. Favoriser une meilleure recharge de la nappe et réfléchir au rapport entre eaux superficielles et eaux souterraines, ainsi qu'à l'impact de prises d'eau superficielles importantes, notamment en tête de bassin. Eviter le développement de tout aménagement contraire à une recharge optimale de la nappe.

NB : dans le département de l'Aisne, de nombreux plans d'eau de surface importante, pouvant avoir une prise d'eau, jouxtent l'Omignon.

Ouverture du couvert végétal

Donne un apport de lumière nécessaire au développement de la végétation aquatique, et évite l'envasement des petits cours d'eau qui n'ont pas la puissance des grandes rivières devant un trop plein d'embâcles.

- Ouverture du milieu dans les endroits les plus ombragés

NB : l'Omignon se retrouve souvent « sous tunnel » du fait de l'exploitation des peupliers dans son lit majeur. Ses berges peuvent aussi être à nue sur des linéaires importants (amont). Cette situation est déséquilibrée.

		Population	Fonctionnalité	Etat
Efficacité	Situation actuelle	1271 TRFa	15 %	Dégradé
	Situation prévue	2439 TRFa	30 %	Perturbé

La différence entre les gains attendus des 3 thèmes permet de mettre en évidence le fort impact du colmatage des fonds sur la fonctionnalité du contexte, qui a des origines multiples, mais dont la principale est l'apport de MES et de MO par ruissellement, par le biais des rejets, ou suite au phénomène d'eutrophisation. Le manque de dynamique du cours d'eau, lié à la présence d'ouvrages, aux rectifications et au manque d'eau vient ensuite amplifier le phénomène.

PROPOSITION DE MODULES D' ACTIONS COHERENTES

MAC 1 : RETABLISSEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION

RESTAURATION DE LA MAJEURE PARTIE DES HABITATS IMPACTES PAR LES OUVRAGES
RESTAURATION DE LA MAJEURE PARTIE DES HABITATS IMPACTES PAR LES PEUPLERAIES
LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS
LIMITATION DES APPORTS EN NUTRIMENTS VIA LES AMENDEMENTS AGRICOLES
LIMITATION DES APPORTS TOXIQUES LIES A L'EMPLOI DES PESTICIDES

	Ouverture/arasement/dérasement des ouvrages			
	Concerne 8 ouvrages (3 dans la Somme, 5 dans l'Aisne). Certains sont en ruines.			
	Equipement d'ouvrages			
	Concerne l'ouvrage de la pisciculture de Bihécourt (usage économique) et l'ouvrage de contrôle de hauteur d'eau des étangs de Caulaincourt.			
	Lutte contre l'érosion des sols agricoles, le ruissellement et les pollutions diffuses d'origine agricole			
	Concerne la totalité du bassin versant.			
	Limitation du transfert des MES et pollutions diffuses en restaurant/conservant une zone tampon en fond de vallée			
	Concerne les parcelles agricoles (6m) et les peupleraies en bord de cours d'eau (3m) pour les bandes enherbées. Les zones servant de drains entre le plateau et la vallée (vallées sèches, ravines, fossés...) doivent aussi être prises en considération, vu l'importance du colmatage.			
	Restauration de la ripisylve, soit des abris sous-berge			
	Concerne uniquement les peupleraies. Chaque première rangée est arrachée, si besoin les merlons sont arasés et les berges reprofilées. Si possible une renaturation peut être envisagée (bénéfice de la renaturation non pris en compte ici).			
	Création/Restauration de frayères			
	Concerne les zones de radier désennoyées et les zones restaurées suite au recul des peupleraies.			
Efficacité		Population	Fonctionnalité	Etat
	Situation actuelle	1271 TRFa	15 %	Dégradé
	Situation prévue	3275 TRFa	40 %	Perturbé
	Gain attendu	>	SET	
	2004 TRFa		1651 TRFa	
Coût total TTC	1 442.2 K€			

DETAILS DES ACTIONS ET COUTS ASSOCIES				
Actions	Unité d'aménagement	Coût unitaire (TTC)	Taille de l'aménagement	Coût total TTC
Enlèvement des seuils			8 ouvrages	76 544
Consolidation des berges	m	55	6.3 km	344 571
Passes à poissons			2 ouvrages	95 232
Retrait 1 ^{ère} rangée de peupliers	kml	2540	12.2 kml	30 988
Reverdissement, reprofilage des berges	m	55	12.2 km	671 000
Lutte de la collectivité contre la pollution (phytosanitaires)				?
Bandes enherbées	ha	1403	75.4 ha	105 786
Création de frayères	4 m ²	81	5737 m ²	116 174
Nettoyage de frayères	10 m ²	3	6320 m ²	1 896
Coût total MAC 1				1 442.2 K€

MAC 2 : RETABLISSEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION

LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS

LIMITATION DES APPORTS EN NUTRIMENTS VIA LES AMENDEMENTS AGRICOLES

LIMITATION DES APPORTS TOXIQUES LIES A L'EMPLOI DES PESTICIDES

RESTAURATION PHYSIQUE DES HABITATS D'ACCUEIL ET DE PRODUCTION

Equipement d'ouvrages

Concernes tous les ouvrages infranchissables (7), le MAC ne visant pas la restauration des habitats impactés par les ouvrages mais uniquement l'accès de l'ensemble des habitats à la population en place.

Lutte contre l'érosion des sols agricoles, le ruissellement et les pollutions diffuses d'origine agricole

Concernes la totalité du bassin versant.

Limitation du transfert des MES et pollutions diffuses en restaurant/conservant une zone tampon en fond de vallée

Concernes les parcelles agricoles (6m) et les peupleraies en bord de cours d'eau (3m) pour les bandes enherbées. Les zones servant de drains entre le plateau et la vallée (vallées sèches, ravines, fossés...) doivent aussi être prises en considération, vu l'importance du colmatage.

	Restauration de la ripisylve, soit des abris sous-berge			
	Concerne les berges plantées de peupliers, les berges comportant des merlons, les quelques berges piétinées, les berges anthropisées (tôles, bois, tout venant...) dans les traversées de villages, les berges érodées par les variations d'eau fréquentes.			
	Restauration de la dynamique fluviale			
	Concerne les zones recalibrées, rectifiées. Si l'occupation des sols le permet (pas d'habitation), chercher à renaturer la rivière.			
	Restauration de frayères			
	Concerne tous les radiers colmatés pour le nettoyage. Sinon, concerne les zones où la restauration de la dynamique fait apparaître des zones courantes dépourvues de substrat grossier, ou des zones présentant de la pente, mais surcreusées.			
Efficacité	Ouverture du couvert végétal			
	Concerne les peupleraies (enlèvement de la 1 ^{ère} rangée) et localement les zones où la rivière est « sous tunnel » pendant plusieurs kilomètres (forêt de Trefcon). Dans ce cas, l'éclaircissement ponctuel d'une berge sur quelques mètres de large, suffit à recréer l'alternance ombre lumière.			
		Population	Fonctionnalité	Etat
	Situation actuelle	1271 TRFa	15 %	Dégradé
	Situation prévue	3634 TRFa	44 %	Perturbé
	Gain attendu		>	SET
2370 TRFa		1651 TRFa		
Coût total TTC	1 687.3 K€			

DETAILS DES ACTIONS ET COUTS ASSOCIES				
Actions	Unité d'aménagement	Coût unitaire (TTC)	Taille de l'aménagement	Coût total TTC
Passes à poissons			7 ouvrages	272 090
Lutte de la collectivité contre la pollution (phytosanitaires)				?
Retrait 1 ^{ère} rangée de peupliers	kml	2540	12.2 kml	30 988
Reverdissement, reprofilage des berges	m	55	18.5 km	1 017 500
Bandes enherbées	ha	1403	75.4 ha	105 786
Mise en place d'abreuvoirs et pose de clôtures	ml	4	≈ 1 kml	4 000
Aménagement des berges en zones urbaines en génie végétal	m	55	≈ 600 m	33 000

Restauration dynamique fluviale	km	381	18.5 km	7 049
Lutte contre la surlargeur	m	12	5 km	60 000
Création de frayères	4 m ²	81	7153 m ²	144 848
Nettoyage de frayères	10 m ²	3	5150 m ²	1 545
Rattrapage d'entretien	ml	3.5	3 kml	10 500
Limitation des variations fréquentes des niveaux d'eau				?
Coût total MAC 2				1 687.3 K€

Recherche de la conformité du contexte :

MAC 3 : RETABLISSEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION				
RESTAURATION DE LA MAJEURE PARTIE DES HABITATS IMPACTES PAR LES OUVRAGES				
RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU				
LUTTE CONTRE LE COLMATAGE MINERAL ET ORGANIQUE DES FONDS				
RESTAURATION PHYSIQUE DES HABITATS D'ACCUEIL ET DES FRAYERES				
Ouverture/arasement/dérasement des ouvrages				
Concerne 8 ouvrages (3 dans la Somme, 5 dans l'Aisne). Certains sont en ruines.				
Equipement d'ouvrages				
Concerne l'ouvrage de la pisciculture de Bihécourt (usage économique) et l'ouvrage de contrôle de hauteur d'eau des étangs de Caulaincourt.				
Thème B				
Concerne la totalité du bassin versant				
Thème C				
Concerne la totalité du linéaire qui nécessite une restauration ou une renaturation.				
Efficacité		Population	Fonctionnalité	Etat
	Situation actuelle	1271 TRFa	15 %	Dégradé
	Situation prévue	TRFa	77 %	Perturbé
	Gain attendu		>	SET
	12 834 TRFa			5 595 TRFa
Coût total TTC		1 944 K€		

DETAILS DES ACTIONS ET COUTS ASSOCIES				
Actions	Unité d'aménagement	Coût unitaire (TTC)	Taille de l'aménagement	Coût total TTC
Enlèvement des seuils			8 ouvrages	76 544
Consolidation des berges	m	55	6.3 km	344 571
Passes à poissons			2 ouvrages	95 232
Lutte de la collectivité contre la pollution				?
Retrait 1 ^{ère} rangée de peupliers	kml	2540	12.2 kml	30 988
Reverdissage, reprofilage des berges	m	55	18.5 km	1 017 500
Bandes enherbées	ha	1403	75.4 ha	105 786
Mise en place d'abreuvoirs et pose de clôtures	ml	4	≈ 1 kml	4 000
Aménagement des berges en zones urbaines en génie végétal	m	55	≈ 600 m	33 000
Restauration dynamique fluviale	km	381	18.5 km	7 049
Lutte contre la surlargeur	m	12	5 km	60 000
Limitation des apports des plans d'eau	exutoire de plan(s) d'eau	Cas par cas	≈ 30	?
Nettoyage de frayères	10 m ²	3	7265	2 180
Création de frayères	4 m ²	81	7735	156 634
Rattrapage d'entretien	ml	3.5	3 kml	10 500
Limitation des variations fréquentes des niveaux d'eau				?
Etude quant à la gestion quantitative de l'eau sur le bassin ; mise en application.				?
Coût total MAC 3				1 944 K€

Vu l'impact sur le milieu des ouvrages restants, seul le dérasement (soit conséquent d'un des 2 ouvrages restant, soit moins conséquent s'il s'applique aux 2 ouvrages), permettrait de rendre le contexte conforme.

X – Proposition de gestion

Gestion Patrimoniale Différée

Sigles utilisés :

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

MAC : Module d'Action Cohérente = ensemble d'actions à mener conjointement pour obtenir un gain de fonctionnalité

MES : Matières En Suspension

MO : Matière Organique

O₂ : Oxygène dissous

PDPG : Plan Départementale pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des

QMNA₅ : Débit moyen mensuel sec de récurrence 5 ans

SAGE : Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utile

SDVP : Schéma Départemental de Vocation Piscicole = document « état des lieux » élaboré à l'initiative de la DDAF

SET : Seuil d'Efficacité Technique = ensemble d'actions à partir desquelles la fonctionnalité du milieu augmente de $\geq 20\%$ ressources piscicoles

TRFa : truite fario adulte



6 Rue René Gambier BP 20 - 80450 CAMON

tél. : 03.22.70.28.10 - fax : 03.22.70.28.11

Mail : somme.fedepeche@wanadoo.fr

www.federationpeche.fr/80